

### **13. Demande concernant les points de contact officiels et les correspondants nationaux**

**Instruction :** UNEP/POPS/COP.7/36, paragraphe 316, communications officielles

**Contexte :**

Conformément à l'article 9 de la Convention de Stockholm et à la décision SC-2/16 de la Conférence des Parties, les Parties sont priées de désigner un correspondant national pour l'échange d'informations, ainsi qu'un point de contact officiel. Cette demande s'appuie sur des décisions prises antérieurement par la Conférence des Parties, y compris la décision SC-6/26 par laquelle a été adopté un formulaire révisé à utiliser pour notifier au Secrétariat la désignation des contacts, y compris toute modification ou tout ajout au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Le Secrétariat conserve et met à jour la liste des contacts transmis antérieurement par les Parties, laquelle est consultable sur le site Internet de la Convention de Rotterdam à l'adresse suivante :

<http://chm.pops.int/Countries/CountryContacts/tabid/304/Default.aspx>

**Demande :**

<b>Demande</b>	<b>Répondant(s)</b>	<b>Méthode de communication des informations</b>	<b>Date limite de communication des informations</b>
Les Parties sont vivement engagées à désigner leurs correspondants nationaux et leur points de contact officiels et, au besoin, à fournir en temps opportun des informations actualisées au Secrétariat.	Parties	<p>Veillez utiliser le formulaire pour la notification des contacts disponible sur le site Internet de la Convention aux adresses suivantes :</p> <p><a href="http://chm.pops.int/Procedures/NationalFocalPoint/tabid/3279/Default.aspx">http://chm.pops.int/Procedures/NationalFocalPoint/tabid/3279/Default.aspx</a> et</p> <p><a href="http://chm.pops.int/Procedures/OfficialContactPoint/tabid/3278/Default.aspx">http://chm.pops.int/Procedures/OfficialContactPoint/tabid/3278/Default.aspx</a></p>	Aucune date limite n'est spécifiée dans la décision ; veuillez communiquer les informations dès que possible pour faciliter et accélérer leur transmission aux Parties, par celles-ci et entre elles, ainsi qu'à d'autres parties prenantes.

**Point de contact :**

M<sup>me</sup> Yvonne Ewang-Sanvincenti (E-mail : [yvonne.ewang@brsmeas.org](mailto:yvonne.ewang@brsmeas.org), Tél. : +41 22 917 8112, Fax : +41 22 917 8098).